



Éguilles,
Le 04 avril 2024

DEC_2024_035

- DECISION DU MAIRE -

Objet : Prorogation du contrat de maintenance et infogérance avec Actis Innovation

LE MAIRE de la Commune d'EGUILLES ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122.22 et L 2122.23 ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n° DEL_2020_012 en date du 10 juin 2020 portant délégation au Maire pour les actes pris par habilitation permanente du Conseil Municipal ;

Considérant le marché à procédure adaptée numéro 2019_21 et la décision numéro 2021_17 relative à la signature d'un contrat de maintenance et infogérance du parc informatique municipal ; et le contrat complémentaire souscrit par décision du maire numéro 2022_11 relatif à la sauvegarde externalisée des données communales ;

Considérant la nécessité de préserver la continuité et la sécurité des systèmes d'information municipaux dans l'attente de la réalisation d'un nouvel appel d'offre ; et considérant l'offre de prorogation pour un an supplémentaire proposée par la société ACTIS INNOVATION CONSEIL ;

DECIDE

De proroger d'un an le contrat de maintenance et infogérance avec la société ACTIS INNOVATION SAS ISC – 276 avenue de Douard – 13685 AUBAGNE cedex, RCS marseille 518151766, y compris la prestation complémentaire de sauvegarde quotidienne externalisée des données informatiques municipales, adapté aux besoins de la commune et incluant une restauration rapide des données en cas d'attaque virale ou de blocage de l'accès aux données par un rançongiciel.

Le contrat est conclu pour la somme globale et forfaitaire 26 340.00 €HT soit 31 608.00 €TTC annuel, payables trimestriellement à terme échu, soit un montant trimestriel de 6 585.00 €HT soit 7 902.00 €TTC.

Il est conclu à compter du 1^{er} avril 2024 pour une durée d'un an non renouvelable.

Charge monsieur le Directeur Général des Services de mettre en œuvre la présente décision qui sera annexée au registre des délibérations et fera l'objet d'une information du Conseil Municipal.

Transmis en Sous-Préfecture
le,



Le Maire,
Robert DAGORNE

REÇU EN PREFECTURE

Le 16/04/2024

